

<b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b>  <b>Séance du 14 mai 2019</b>
<u>Nombre de Conseillers :</u>  En exercice : 37 Titulaires présents : 27 Suppléant présent : 1 Absents : 3 Pouvoirs : 6 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CC 93/2019</b>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le quatorze mai à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 7 Mai 2019</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants :</b> Sylviane STOLL.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL ; Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Alain CHAMOSSET, Alain CAMP donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p><b>Absents :</b> Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PASCAL.</p> <p>Monsieur Joseph TRAVAIL est désigné secrétaire de séance.</p>

**OBJET : Ressources Humaines – tarif horaire 2019 pour les agents de la CCUR effectuant des travaux en régie ou travaillant pour les collectivités**

**Vu** la délibération N°345/2017 du 12.12.2017 fixant le tarif des agents communautaires effectuant des travaux en régie

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que ce tarif doit suivre le coût réel et donc être revalorisé par le service des Ressources Humaines, afin d'établir un cout horaire moyen pour l'ensemble des agents techniques de la CCUR

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

**VOTE** le taux horaire à compter de l'année 2019 à 24,50 € pour les agents communautaires effectuant des travaux en régie à compter ou toute prestation pour des collectivités et à 34,50 € lorsque ceux-ci sont munis d'engins motorisés conduits par eux.

**DONNE** tous pouvoirs à M. le Président ou au vice-président chargé des finances pour signer les documents relatifs à cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*